

Développer le compostage partagé en pied d'immeuble

Communauté d'Agglomération de la Rochelle



6, Rue Saint Michel

Bp 1287

17086 La Rochelle

[Voir le site internet](#)

Mélanie Raimbault

melanie.raimbault@agglo-larochelle.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)

Auteur :

CONTEXTE



La Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA) encourage depuis 1999 la pratique du compostage individuel en vendant à prix réduit un composteur par foyer. En 2014, 17% des foyers résidant en maison individuelle étaient équipés d'un composteur. Il y a eu quelques initiatives locales de compostage partagé sur le territoire (plus ou moins fructueuses) mais aucune solution n'était jusqu'à présent proposée aux ménages résidant en habitat collectif pour réduire leur OMR, sachant que 67% des logements sont collectifs sur La Rochelle.

Dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets (2013-2018), la CdA a axé ses actions principalement sur la thématique des biodéchets. L'une de ses actions a consisté à définir et mettre en place un accompagnement auprès des habitants volontaires pour pratiquer le compostage en pied d'immeuble, en s'appuyant sur le retour d'expériences d'autres collectivités pionnières sur ce type de projets.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Réduire la quantité de biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles via la pratique du compostage
- Tester et développer la mise en place de sites de compostage en pied d'immeuble
- Accompagner les habitants volontaires pour les rendre autonomes dans la pratique du compostage
- Favoriser le lien social entre les résidents

Résultats quantitatifs

- 24 demandes d'accompagnement entre janvier 2016 et juillet 2018
- 17 réunions d'information
- 5 formations de référents composteurs
- 15 sites de compostage inaugurés et en fonctionnement
- 227 foyers participants sur un potentiel de foyers de 566, soit environ 40% de participation

Résultats qualitatifs

- Un bon retour des habitants accompagnés
- Des sites qui fonctionnent en autonomie, une fois l'accompagnement terminé

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle accompagne les habitants volontaires à toutes les étapes du projet :

- **Faisabilité** : les habitants volontaires soumettent leur demande d'accompagnement (via un formulaire) à la CdA qui étudie la faisabilité technique du projet.
- **Mobilisation des habitants et formation des référents** : si le projet est techniquement faisable et sous réserve du feu vert du bailleur/syndic de copropriété, une réunion d'information est organisée au sein de la résidence pour présenter le projet et mobiliser d'autres voisins autour du projet.
- **Formation des référents** : 2 référents par résidence sont formés sur une journée à la pratique du compostage.
- **Installation des composteurs et inauguration** : la CdA met à disposition gratuitement tout le matériel nécessaire : bacs à compost, brass compost, bioseaux, panneaux d'information, broyat de branches... ainsi que les supports d'information. Une inauguration est organisée au sein de la résidence ; l'occasion de distribuer les bioseaux aux habitants volontaires (avec signature d'une charte d'engagement) et d'informer sur les règles du compostage.
- **Suivi** : une fois le site de compostage installé, un suivi téléphonique avec les référents de site et des visites régulières sont organisées à raison d'une fois par mois pendant 6 mois à 1 an. Un bilan est réalisé en fin d'accompagnement.

Les sites de compostage sont gérés directement par les habitants, avec l'aide de « référents composteurs ». Ce sont des bénévoles de la résidence ayant reçu au préalable une formation leur permettant de veiller au bon fonctionnement du site de compostage. L'objectif de l'accompagnement proposé par la CdA est de rendre les habitants participants autonomes dans la gestion de leur site de compostage.

L'accompagnement des sites a été confié à un prestataire. Une fois l'accompagnement terminé, la collectivité devient le contact pour les référents de site.

Planning

- Juillet – septembre 2015 : **Consultation et sélection d'un prestataire** pour l'accompagnement des sites de compostage partagé.
- Octobre / novembre 2015 : Finalisation de la méthodologie de travail avec le prestataire et **rencontres des bailleurs sociaux** pour leur présenter le projet.
- Décembre 2015 : Envoi d'un **courrier aux syndicats de copropriété pour les informer** du dispositif et qu'ils soient des relais d'information, annonce du dispositif d'accompagnement sur le site web de la CdA, de l'OPH et dans la lettre d'information aux locataires.
- Janvier 2016 : **Démarrage des premiers accompagnements de sites.**
- A partir de janvier 2016 : **Communication sur le dispositif auprès des habitants** (information web, lors de manifestations grand public, lors des distributions des sacs poubelles, lors de la remise/envoi des Pass Déchèterie...).
- Novembre 2016 : **Inauguration des 3 premières résidences.**
- Fin 2017/début 2018 : **Finalisation des supports de communication grand public et diffusion** auprès des différents relais (communes, bailleurs, manifestations grand public...).

Moyens humains

- Habitants volontaires participant aux projets
- Equipe projet de la CdA : Animatrice PLPD pour la mise en place du dispositif et la coordination (0.06 ETP en 2015, 0.07 ETP en 2016 et 0.08 ETP en 2018) et une Ambassadrice du tri et de la prévention (à partir de 2017 : 0.15 ETP) pour le suivi des sites pendant et après l'accompagnement
- Prestataire missionné pour la mise en place des sites et leur suivi

Moyens financiers

- 1 900€ HT/site pour l'accompagnement à toutes les étapes du projet
- 350€ HT/site pour le matériel mis à disposition
- *Hors coûts pour la conception et la réalisation des supports de communication*

Moyens techniques

- Mise à disposition du matériel : composteurs, bioseaux, brass compost, panneau d'information, broyat de branches pour le structurant
- Supports d'information : autocollant sur les bioseaux, dépliant pour les consignes de fonctionnement, affichage pour informer et mobiliser les voisins

Partenaires mobilisés

- Bailleurs et syndicats de copropriété
- Communes (services espaces verts)

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

- La mobilisation des habitants au sein d'une résidence et le feu vert du syndic de copropriété / bailleur.

Difficultés rencontrées

- Malgré plusieurs rencontres avec les principaux bailleurs pour présenter et échanger sur le dispositif d'accompagnement, l'information a été globalement peu relayée auprès de leurs locataires. Néanmoins, avec la multiplication des sites sur le territoire et l'obligation réglementaire du tri à la source des biodéchets à l'horizon 2025, de nouveaux partenariats entre les bailleurs et la collectivité se mettent en place.
- La finalisation des supports de communication grand public a tardé après le lancement du dispositif, ce qui a pu freiner la mobilisation des habitants.

Recommandations éventuelles

- Mettre en place des relations de partenariat avec les bailleurs pour qu'ils soient facilitateurs dans la mise en place des projets et relais d'information auprès de leurs locataires ;
- L'approvisionnement en broyat ne doit pas être un frein à la mise en place des projets ;
- Anticiper et réfléchir à l'animation des sites une fois les accompagnements terminés pour maintenir la motivation et la mobilisation des habitants, notamment des référents composteurs.

Mots clés

CONTENEUR | MENAGE | GESTION COLLECTIVE | BIODECHET

Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Cécile FORGEOT

cecile.forgeot@ademe.fr

Direction régionale Nouvelle
Aquitaine